

N° 430

SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1983-1984

Annexe au procès-verbal de la séance du 26 juin 1984.

RAPPORT (1)

FAIT

AU NOM DE LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE (2) CHARGÉE DE PROPOSER
UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET
DE LOI *créant une Société nationale d'exploitation industrielle des
tabacs et allumettes (S.E.I.T.A.).*

PAR M. Pierre CROZE,

Sénateur.

(1) *Le même rapport est déposé à l'Assemblée nationale par M. Alain Chénard, député, sous le numéro 2236.*

(2) *Cette Commission est composée de : MM. Christian Goux, député, président ; Geoffroy de Montalembert, sénateur, vice-président ; Alain Chenard, député ; Jacques Descours Desacres, sénateur, suppléant M. Pierre Croze, rapporteurs ; Titulaires : MM. Jean Anciant, Gilbert Gantier, Martin Malvy, Roland Mazoin, Georges Tranchant, Hervé Vouillot, députés ; MM. Edouard Bonnefous, Maurice Blin, Tony Larue, Jean Cluzel, Henri Duffaut, sénateurs. Suppléants : MM. Jean-Jacques Benetière, Raymond Douyère, Claude Germon, Christian Bergelin, Adrien Zeller, Michel Couillet, députés ; MM. Josy Moinet, André Fosset, Christian Poncelet, Louis Perrein, Modeste Legouez, Camille Vallin, sénateurs.*

Voir les numéros :

Assemblée nationale : 1^{re} lecture : 1831, 2011 et in-8° 550.

2^e lecture : 2149, 2161 et in-8° 592.

3^e lecture : 2222.

Sénat : 1^{re} lecture : 277, 324 et in-8° 122 (1983-1984).

2^e lecture : 364, 374 et in-8° 138.

Tabacs et allumettes. — *Entreprises publiques - Personnel - Société nationale d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes (S.E.I.T.A.).*

Mesdames, Messieurs,

Par lettre en date du 20 juin 1984, M. le Premier Ministre a fait connaître à M. le Président du Sénat et à M. le Président de l'Assemblée Nationale que, conformément à l'article 45, alinéa 2, de la Constitution, il avait été décidé de provoquer la réunion d'une commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion devant le Parlement, du projet de loi créant une société nationale d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes.

L'Assemblée Nationale et le Sénat ont désigné :

— **Membres titulaires :**

Pour l'Assemblée Nationale :

MM. Alain Chénard, Jean Anciant, Gilbert Gantier, Martin Malvy, Roland Mazoin, Georges Tranchant, Hervé Vouillot.

Pour le Sénat :

MM. Edouard Bonnefous, Maurice Blin, Pierre Croze, Geoffroy de Montalembert, Tony Larue, Jean Cluzel, Henri Duffaut.

— **Membres suppléants :**

Pour l'Assemblée Nationale :

MM. Jean-Jacques Benetière, Raymond Douyère, Claude Germon, Christian Goux, Christian Bergelin, Adrien Zeller, Michel Couillet.

Pour le Sénat :

MM. Josy Moinet, André Fosset, Jacques Descours-Desacres, Christian Poncelet, Louis Perrein, Modeste Legouez, Camille Vallin.

La commission s'est réunie le 26 juin 1984 au Palais Bourbon.

Elle a désigné :

M. Christian Goux en qualité de président et M. Geoffroy de Montalembert, en qualité de vice-président.

MM. Alain Chénard et Jacques Descours Desacres, suppléant M. Pierre Croze, ont été nommés rapporteurs respectivement pour l'Assemblée Nationale et le Sénat.

A l'issue de l'examen en deuxième lecture par chacune des Assemblées, les sept articles du projet de loi restaient en discussion.

Conformément à l'article 45 de la Constitution, les travaux de la Commission ont porté sur ces articles.

Au terme de l'examen des articles restant en discussion, la commission mixte paritaire, bien qu'elle ait enregistré un accord sur certaines dispositions (les relations de la société nationale avec les planteurs, le statut du personnel et le régime de retraite), a constaté, compte tenu des positions de principe adoptées par l'une ou l'autre Assemblée, qu'aucun texte d'ensemble ne pouvait recueillir l'agrément de ses membres, et, en conséquence, être proposé aux deux Assemblées.